

24 OCTOBRE 2018

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## CGPA innove : une garantie Cyber pour tous les intermédiaires

**Tous les adhérents de CGPA seront couverts pour leur risque Cyber dès le 1er janvier prochain, sans hausse de tarif en 2019, sans questionnaire et avec des garanties complètes.**

### **Une garantie Cyber ... et pas de coûts supplémentaires pour les adhérents en 2019**

Le risque cyber concerne toutes les entreprises, petites, moyennes et importantes. L'intermédiaire en assurance - agent général ou courtier- doit faire face à cette menace mais trop souvent, les assurances qui leur sont proposées ne conviennent pas à la taille de leur entreprise, d'où des coûts de protection exorbitants. Grâce à CGPA, une solution adaptée et efficace est mise en place : les garanties du contrat CGPA incluront le risque Cyber. Ceux qui ont essayé de souscrire individuellement un contrat les protégeant du risque Cyber ont constaté des coûts élevés pour des protections variables. Aujourd'hui, une minorité d'intermédiaires est protégée contre les conséquences du risque Cyber, compte tenu des offres existantes.

### **La méthode CGPA : accompagner l'adhérent en lui proposant les solutions adaptées**

CGPA travaille pour construire des solutions répondant aux réalités opérationnelles des intermédiaires en assurance : "l'adhérent d'abord", c'est la marque de CGPA depuis près de 90 ans. La solution-socle construite par CGPA, en collaboration avec Beazley, leader mondial des risques Cyber, est le fruit d'une analyse précise des risques spécifiques à l'intermédiation et des menaces Cyber qu'ils induisent.

CGPA sait que les intermédiaires sont exposés à des risques professionnels qui peuvent mettre en péril leur activité. Le non-respect des réglementations (RGPD) et la diversité des risques Cyber aggravent cette situation. L'inclusion d'une garantie Cyber répond à une nécessité objective pour tous les intermédiaires qui négocient actuellement des conventions avec les compagnies d'assurance pour être en phase avec les dernières réglementations.

### **CGPA protège TOUS ses adhérents par une garantie Cyber complète.**

Le risque Cyber sera désormais garanti de façon automatique pour tous les adhérents de CGPA dès le 1er janvier 2019. Chaque adhérent de CGPA disposera d'une garantie Cyber complète (Assistance, Dommages et RC) dans son contrat de RC professionnelle.

"Nous mesurons l'importance du risque Cyber et nous avons choisi de couvrir tous nos adhérents, sans questionnaire et sans augmentation de prime en 2019. C'est un choix responsable. Nous voulons que tous les intermédiaires puissent être épaulés et garantis en cas d'attaque, notamment depuis la mise en oeuvre de RGPD" précise Xavier Bataille, Président de CGPA.



vivre votre profession avec assurance

CGPA est l'assureur leader de la Responsabilité Civile Professionnelle des Intermédiaires en Assurance et en Finance et de leur garantie financière. Ses principaux clients sont les agents généraux et les courtiers. L'expertise de CGPA permet de les accompagner au quotidien et intervenir à leurs côtés en cas de difficulté ou de sinistre. CGPA les entoure pour "vivre leur profession avec assurance".